

Contribution de la Société civile de l'Ituri en Province Orientale au processus de la définition du cadrage et des informations contextuelles du rapport ITIE–RDC 2012

15 août 2014

Avec l'appui du Cadre de Concentration sur les Ressources Naturelles et le Centre Carter

Contenu du document :

1. Introduction
2. Méthodologie
3. Résultats de travaux en commissions
4. Recommandations
5. Annexes

1. Introduction

Ce document présente la contribution de la société civile de l'Ituri en Province Orientale au processus de définition du cadrage et des informations contextuelles à intégrer dans le rapport ITIE RDC 2011. Pour en faciliter la rédaction, la société civile de l'Ituri a bénéficié de l'appui du Centre Carter qui a facilité durant 4 jours un atelier d'échanges sur le cadrage et les informations contextuelles, du 12 au 15 août. A l'issue dudit atelier, les participants repartis en commission ont identifié des informations pertinentes à intégrer dans le rapport ITIE 2012 en s'inspirant des propositions faites par la Plateforme des Organisations intervenant dans le secteur Minier, le Secrétariat Technique de l'ITIE - RDC et en analysant les enjeux liés au secteur extractif en Province orientale et en RDC.

Cette note descriptive a l'ambition de formuler des propositions précises en rapport avec le cadrage des entreprises à intégrer dans le périmètre ITIE 2012 ainsi que la définition des informations contextuelles. Elle contient en plus de cette brève introduction, la description de la méthodologie – source utilisées et des propositions en rapport avec le cadrage et seuil de matérialité, la répartition des revenus et gestion des dépenses ainsi que la gestion des Entreprises du Portefeuille de l'Etat. Cette note est complétée par deux annexes reprenant la liste des informations relatives à la gestion des revenus et des Entreprises du Portefeuille de l'Etat.

2. Méthodologie

Pour présenter sa contribution au Groupe Multipartite, la Société Civile de l'Ituri en Province a commencé par identifier les sources d'information à consulter et l'approche adaptée pour cerner des problèmes qui affecte la transparence dans la gestion du secteur extractif en RDC et en Province Orientale. Sur le plan organisationnel, les participants ont travaillé en trois groupes thématiques pour formuler leurs propositions en rapport avec le cadrage, et certains informations contextuelles par rapport à intégrer dans le rapport ITIE RDC 2012.

N°	Thème	Sources consultées	Problèmes identifiés	Approche utilisée
1.	Entreprises de Portefeuille de l'Etat	Norme ITIE, Rapport ITIE RDC 2011 et Rapport complémentaire	La crise des EPEs et la difficulté d'en cerner les vraies causes	Sélectionner d'entre les exigences et recommandations de la norme ITIE relatives aux EPEs
2.	Répartition des revenus et gestion des dépenses	Rapports ITIE RDC 2011, Proposition de POM, Norme ITIE	Insuffisance d'information sur le transfert des fonds entre les différents niveaux des entités étatiques.	Méthode analytique avec de brainstorming consistant à sélectionner les exigences pertinentes relatives à la répartition de revenus et gestion des dépenses
3.	Cadrage du périmètre des entreprises	Rapports ITIE 2011, listes de CAMI 2012, Memo de POM sur le cadrage 2011 – 2012, la proposition de ST ITIE RDC pour le cadrage 2012	Faible inclusion des entreprises en Province Orientale et en RDC en utilisant le seul de matérialité de 500 000\$. D'où la nécessité de redéfinir un seuil plus adapté.	Propositions de deux critères quantitatifs notamment avec le seuil de 500 000\$ et 100 000\$ et qualitatif, réduire le seuil de matérialité à 20% pour certains entreprises et certains minerais

3. Résultats de travaux en commissions

(a) En ce qui concerne les entreprises de Portefeuille de l'Etat

La commission a précisé dans un tableau repris en annexe de cette note une liste détaillée des informations contextuelles relative à la gestion des Entreprises du Portefeuille de l'Etat en déterminant leurs sources, le mode de son traitement ainsi que le format de leur présentation dans le rapport ITIE RDC 2012. Ces informations concernent :

- La liste actualisée des contrats et les annexes à publier sur le site du ministère de Mines avec des liens dans le rapport ITIE RDC 2012 (Exigence 3.12)
- Une résumé sur le partage des responsabilités et transferts des fonds entre l'Etat et l'EPE (Ex. 3.6 et 4.2c)
- Un résumé sur le niveau des propriétés réelles en mettant en exergue les montants de participation, les dettes, les prêts.
- Une liste détaillée des dépenses sociales des EPEs, des Entreprises partenaires par rapport au budget prévu / les engagements sociaux pris et les réalisations des projets sociaux

(b) En ce qui concerne la répartition des revenus et la gestion des dépenses

La commission thématique a déterminé la liste des informations relative à la répartition des revenus et gestion des dépenses en précisant les sources desdites informations, le niveau de leur désagrégation ainsi que le format de leur présentation dans le rapport ITIE RDC 2012 en les liant également aux exigences de la norme ITIE. Ces informations concernent notamment :

- Une liste des Revenus en nature ou en espèce produit par les entreprises minières pétrolière et gazière opérant en Province Orientale et/ou en Province de l'Ituri (3.7 a);
- Un résumé explicatif sur la gestion des revenus et de dépense (3.8);
- Un tableau sur les Dépenses sociales (4.1 e)

(c) En ce qui concerne le cadrage du périmètre des entreprises et seuil de matérialité

Partant de rapport ITIE 2011, la Société Civile de l'Ituri a identifié partant des listes du Cadastre Minier 75 entreprises minières de la Province Orientale dont 14 entreprises minières ont été inclus dans le rapport ITIE 2011 dont deux entreprises sont en déchéance. Le projet du rapport du Secrétariat Technique de l'ITIE retient seulement 12 entreprises en Province Orientale pour l'exercice ITIE 2012. Leur liste est reprise dans le tableau ci-après :

Liste des entreprises ayant participé dans l'exercice ITIE 2012 :

N°	Raison Sociale
1	KIBALI GOLD MINES
2	ASHNATI GOLDFIELDS KILO SARL
3	SOKIMO
4	SOCIETE MINIERE DE MOKU-BEVERENDI(SMB)
5	MWANA AFRICA CONGO GOLD (MIZAKO)
6	KGL-SOMITURI (Société Minière de l'Ituri)
7	LONCOR RESOURCES CONGO SPRL
8	WANGA MINING (SO. MINERAL INVEST INTERNATIONAL CONGO)
9	RIO TINTO CONGO S.P.R.L
10	KATANGAMEGA MINIG
11	RUBACCO SPRL
12	WALNI MINERAL COMPANY SPRL

Sur les 14 entreprises reprises dans le périmètre 2011, deux autres entreprises ont été repris dans le périmètre de la proposition du Secrétariat Technique pour l'exercice ITIE-RDC 2012 :

N°	Raison sociale
1	MASTER SPRL
2	MIDAMINES

Le Secrétariat Technique a proposé les mêmes critères de l'exercice 2011, notamment un seuil de matérialité de 500 000 \$ USD et les trois critères qualitatifs pour définir le périmètre :

- Entreprises dans le Portefeuille de l'État (EPEs)
- Entreprises en partenariat avec une EPE
- Entreprises qui ont participé dans le rapport antérieur

Appliquer les trois critères qualitatifs et utiliser ainsi un seuil de matérialité de 100.000 USD permet d'ajouter 28 autres entreprises pour l'ensemble du pays y compris deux entreprises pour la Province

Orientale. Selon le rapport ITIE 2011, ces deux entreprises ci-dessous avaient fait l'objet d'une déclaration unilatérale. Mais avec le seuil de matérialité de 100.000 \$USD, celles-ci pourraient faire l'objet d'une déclaration bilatérale. Grâce au seuil de 100 000\$, deux nouvelles entreprises de la Province Orientale pourraient entrer dans le périmètre ITIE RDC 2012, il s'agit des entreprises :

N°	Raison Sociale
1	WALNI MINERAL COMPANY
2	KATANGA MEGA MWINGA

L'équipe a considéré certains autres critères potentiels. Par exemple, les membres ont parlé sur la question de l'importance des entreprises par rapport à leur investissement social. Malheureusement, ces données ne sont pas très accessibles à ce moment, donc ils ont concentré plutôt sur l'inclusion de ces types des informations dans les informations contextuelles. Ils ont aussi discuté la possibilité d'utiliser le critère de nombre des carrés comme un critère, mais est arrivé à la conclusion que ce critère ne sera pas très utile pour la définition de périmètre. Néanmoins ce serait souhaitable d'inclure le nombre des carrés dans pour chaque entreprise dans le périmètre dans le prochain rapport ainsi que la province des entreprises pour faciliter la compréhension et impact des activités de dites entreprises.

4. Recommandations

(a) Par rapport aux Entreprises du Portefeuille de l'Etat (EPEs) :

- Les pays mettant en œuvre l'ITIE, doivent obligatoirement divulguer publiquement tous les contrats des partenariats et leurs annexes dans le site du ministère des mines; lequel site doit être actualisé au jour le jour;
- Le partage des responsabilités financières doit distinctement et clairement être fait pour éviter tout enchevêtrement dans les tâches de l'ETAT et des EPEs ; et
- Les actions, les participations aux prêts et dépenses, de chacune des parties doivent clairement être connues.

(b) Par rapport à la répartition des revenus et la gestion des dépenses :

- Actualiser et rendre accessible les éléments constituant les sources de ces informations ;
- Désagréger les données pour chaque type de ressources et pour chaque entreprise ;
- Nous suggérons que la personne chargée de récolte des données fasse l'unanimité au niveau provincial ;
- Le rapprochement des données collectées soit fait de façon transparente pour garantir la fiabilité et la crédibilité de ces données ;
- Nous suggérons que toutes les informations mentionnées ci-dessus soient aussi inclus dans le Rapport ITIE ainsi que dans les autres sources mentionnées :
 - o Que les industries extractives opérant en la Province Orientale/Ituri publient trimestriellement les différents paiements effectués au niveau national, provincial et des ETD ;
 - o Que le Gouvernement central, provincial et les ETD fassent ressortir les affectations de paiements des entreprises dans le développement ;
 - o Que les entreprises produisent les informations sur les consultations préalables avec les communautés par rapport à l'exécution des projets sociaux ;
 - o Que le gouvernement central publie les rétrocessions des revenus issus du secteur extractif faites à la Province et aux ETD ;
 - o Que la Province et les ETD publient les affectations de rétrocession dans les efforts de développement ; et
 - o Que les services étatiques provinciaux compétents publient trimestriellement les revenus perçus du secteur extractif ainsi que leurs utilisations.

(c) Par rapport au cadrage 2012 :

- Nous recommandons au Secrétariat Technique de l'ITIE de réduire à 20% le seuil de matérialité précédent (500.000 USD), soit à 100 000\$, pour l'ensemble du pays afin de pouvoir augmenter le nombre d'entreprises répondant aux critères quantitatifs et qualitatifs ;
- Nous recommandons que le groupe multipartite maintienne les critères qualitatifs ; et
- L'inclusion du nombre des carrés dans pour chaque entreprise dans le périmètre dans le prochain rapport ainsi que la province des entreprises peut faciliter la compréhension et impact des activités de dites entreprises, même si ce n'est pas un critère très utile.

(d) Les autres recommandations de la société civile :

- Toutes les informations publiées sur le site web de l'ITIE et aussi les informations sur le site web du Ministère de Mines devront être disséminées en dur avec référence au lien et disponibles au public.
- Tous les contrats avec toutes les annexes et tous les avenants devront être publiés déjà sur le site web du Ministère des Mines et les nouveaux devront être publiés dans un bulletin officiel aussi.
- Le Groupe multipartite devrait clarifier explicitement les sanctions pour les entreprises dans le cadre qui ne fournissent pas leurs données à temps, et si elles ne sont pas assez fortes, le Groupe multipartite devrait demander au gouvernement de les contraindre de fournir leurs données à temps.

5. Annexes

(a) Tableau des informations contextuelles relatives Entreprises de Portefeuille de l'Etat

EXIGENCE	INFORMATION A RECOLTER	SOURCE POTENTIELLES (SOULIGNER LES SOURCES LES PLUS FIABLES)	NIVEAU (X) DE DESAGREGATION	ACTEUR COLLECTANT LES INFOS	TRAITEMENT DES INFOS (IL Y A DE RAPPROCHEMENT ?)	PRESENTATION FINALE DANS LE CADRE DE L'ITIE
3,12	La liste actualisée des contrats et Annexes des entreprises en partenariat avec les EPE	EPE (SOKIMO), Entreprises partenaires, Ministère des Mines	Secteur, EPE, Partenaires et Province	ADG EPE, ITIE et MINISTERE DES MINES	Rapprochement / comparaison entre les versions de contrat fournies par L'EPE et ceux des partenaires, au niveau des ministères des Mines, Hydrocarbures	listes des entreprises avec des liens vers les textes du contrat et annexes publiés sur le site du ministère des mines
3.6 a et 4.2 C	Le Partage des responsabilités financières entre EPE et L'ETAT, (rétrocession) et rôles des EPE	Ministère de Budget, Ministère des Mines, Ministère de portefeuille, Ministère de l'Economie	Par secteur, par EPE	ADG EPE ITIE, , Ministère Budget, Ministère de portefeuille		Publier l'arrêté / ordonnance / décret ou un résumé qui reflète le contenu de la responsabilité financière entre les EPEs et l'Etat
3.6 C	Le Niveau de propriété réelle du Gouvernement ou des EPE dans les entreprises Minières ou pétrolières	Ministères des finances, de portefeuilles, des mines et des hydrocarbures	Par secteur, EPE, Par Projet,	ITIE, ADG EPE,		Un résumé sur les implications ou obligations découlant du niveau de propriété réelle de l'Etat ou de l'EPE dans une entreprise minière ou d'hydrocarbure

3.6 C	Montant de participation aux dépenses ou prêts de l'ETAT ou des EPEs	Ministère de BUDGET, la Banque centrale, l'EPE, Ministère des finances	Par secteur, EPE, Par Projet, Par actionnaire	ITIE, ADG EPE, Ministère des Budgets	Rapprochement	Tableau reprenant le montant des prêts accordés ou prêtés par EPEs avec le nom taux d'intérêt pour le prêt
3.6 a	Montant de transfert et/ou mouvement des fonds entre L'EPE et l'ETAT	Ministère de BUDGET, la Banque centrale, l'EPE, Ministère des finances	Par secteur, par EPE, par Région	ADG EPE, ITIE, , Ministère des Finances	rapprochement de montant transfert entre l'ETAT et l'EPE	Tableau représentant le Montant envoyé par l'EPE et celui de fonds rétrocédé par l'ETAT éventuellement avec un lien vers le ministère de finance
3.6 b	Budget d'investissement social prévu par EPE	EPE, Ministère de travaux publique et infrastructure, Ministère des budget	Par secteur; par EPE, par Province, par projet	ITIE, AD EPE		Publier dans un tableau, le budget d'investissement social: par secteur, EPE avec éventuellement des lien vers les sites des de l'EPE et du ministère de Budget

3.6 b	Projets sociaux réalisés et leurs couts	Le cahier des charges ou contrat, EPE, Entreprise de réalisation du projet social (sous traitance), Ministère de plan et des affaire sociales, le ministère des mines	Par secteur, par Entreprise et par ouvrage, par projet	ITIE, AD EPE	audit des ouvrages ou projets	Liste désagrégée des projets, de couts et des ouvrages avec éventuellement un lien vers le site de l'EPE ou ministère du plan – affaires sociales ou mines
-------	---	---	--	--------------	-------------------------------	--

(a) Tableau des informations contextuelles relatives à la répartition de revenus et de gestion des dépenses

EXIGENCE	INFORMATION A RECOLTER	SOURCE POTENTIELLES (SOULIGNER LES SOURCES LES PLUS FIABLES)	NIVEAU (X) DE DESAGREGATION	ACTEUR COLLECTANT LES INFOS	TRAITEMENT DES INFOS (IL Y A DE RAPPROCHEMENT ?)	PRESENTATION FINALE DANS LE CADRE DE L'ITIE
3.7 a	Revenus en nature ou en espèce produit par les entreprises minières pétrolière et gazière opérant en Province Orientale et/ou en Province de l'Ituri	Budget de l'Etat (provenant du gouvernement), Manuel de statistique de financement public provenant de FMI, Système national de classification des revenus (Ministère de Plan) Les contrats au niveau des entreprises avec le Gouvernement ou avec les autres entreprises), la loi, les règlements, Rapport annuel des entreprises congolaises et entreprises mère	Les revenus provenant de tous les métaux; les revenus selon les types des métaux; les revenus selon les entreprises (Idem pour le secteur pétrolier et gazière)	Prendre une personne indépendante, crédible et compétente acceptée par les parties (GMP)) en occurrence le président de la société civile	Confrontation des données des entreprises sur les revenus et les versements déclarés perçues par les régies financières	Présentation sous forme des flux (dans le tableau) et une forme narrative
3.8	Information complémentaire sur la gestion des revenus et de dépense	Déclarations unilatérales des entreprises opérant en Province Orientale, rapport d'audit de ces entreprises, le Budget national, information régulière provenant du Gouvernement sur les revenus issus des ressources	Gestion de tous les revenus miniers (Gestions des tous les revenus des hydrocarbures); Gestion des revenus selon les métaux; et selon les ETD et Province	Prendre une personne indépendante, crédible et compétente acceptée par les parties (GMP) en occurrence le président	Confrontation de versements des entreprises et les encaissements par les régies financières et les ETD, DGRPO	Présentation sous forme des flux (dans le tableau) et une forme narrative

		naturels, Provinces, ETD, DGRPO		de la société civile		
4.1e	Dépense social	La Loi des finances, le contrat avec le Gouvernement, Déclarations unilatérales des entreprises opérant en Province Orientale,	Toutes les dépenses sociales dans la déclaration unilatérale de l'entreprise, dépense social par secteur comme santé, éducation, infrastructure, par entité, ...	Prendre une personne indépendante, crédible et compétente acceptée par les parties (GMP) en occurrence le président de la société civile	Confrontation de versements des entreprises avec les dépenses social prévus dans le budget national, provincial, les ETD, DGRPO	Présentation sous forme des flux (dans le tableau) et une forme narrative